

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-JEAN DE BRAYE**

- 20230609CM046 -

L'an deux mille vingt trois, le neuf juin, à 19h00, le conseil municipal, convoqué le 2 juin 2023, s'est légalement réuni, en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Vanessa SLIMANI, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf :

Excusés :

Madame JALLET a donné pouvoir à Monsieur FRADIN

Madame GIRARD a donné pouvoir à Madame MARTIN-CHABBERT

Monsieur LAVIALLE a donné pouvoir à Madame MOREAU

Monsieur CHÉNEAU a donné pouvoir à Monsieur LALANDE

Monsieur SIZARET a donné pouvoir à Madame BURY-DAGOT

Madame ROUSSILLAT a donné pouvoir à Monsieur RUFFIOT-MONNIER

Madame LEMAY a donné pouvoir à Madame PÉRIN

Monsieur de LA ROCHEFOUCAULD a donné pouvoir à Monsieur LUCIUS

Absents :

Monsieur ROBIN, Madame BOURET, Madame TAFFOUREAU

Monsieur MERCIER ne prend pas part au vote

***En vertu de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales est désigné en tant que secrétaire de séance : Monsieur Romain MERCIER***

Nombre de conseillers en exercice : 35      Transmis en Préfecture le 15/06/2023

Nombre de conseillers votants : 31      Publication le 15/06/2023

---

**20230609CM046 - Subvention à l'association CEMEA pour le projet TERRAIN D'AVENTURE**

Les CEMEA (Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active) ont demandé à la ville un soutien pour leur projet « terrain d'aventure » à hauteur de 3 600 € en complément du financement « contrat de Ville ».

Cette action, qui sera menée pour la 3<sup>e</sup> édition dans le quartier du Pont Bordeaux, du 17 juillet au 12 août 2023, a montré son succès auprès des familles lors des deux éditions précédentes. Elle permet en outre de développer les partenariats puisque bailleur, associations et ville participent à l'évènement.

Les objectifs sont les suivants :

- développer le pouvoir d'agir des personnes pour elles-mêmes et sur leur environnement ;
- favoriser la rencontre et le lien social dans un climat de convivialité ;
- progresser vers un portage collectif de l'action.

L'action, dont le budget prévisionnel s'élève à 25 000 €, s'intègre dans les axes des politiques associatives que la ville a choisi de soutenir :

- développement-ouverture vers tous les publics
- développement durable et ses trois volets : économique, social, environnemental

- citoyenneté et lutte contre toutes les formes de discriminations
- accès à la formation
- rayonnement de la ville et patrimoine.

La ville encourage et soutient ce type d'action qui favorise le lien social, l'intergénérationnalité, le vivre ensemble, le dépassement des stéréotypes. Pour ces raisons et après instruction du dossier, il est proposé d'allouer 3 600 €.

Ceci étant exposé,

Après avis favorable de la commission compétente,

*A l'unanimité, le conseil municipal décide :*

*- d'autoriser l'attribution d'une subvention de 3 600 € aux CEMEA pour permettre la réalisation du projet « terrain d'aventure ».*

*La dépense sera imputée au 845-65748-213702.*

Pour extrait conforme  
Fait à Saint-Jean de Braye, le 12 juin 2023  
Pour le Maire - Conseillère départementale du  
Loiret et par délégation,  
L'adjointe déléguée à la communication et aux  
affaires générales



*Martin Chabbert*  
Corinne MARTIN-CHABBERT